

## Le Président

N/ Réf. : CV/HM CB - 2024 - 2428  
Votre interlocuteur : Cécile Villard  
Tél : 04 76 28 28 06  
Courriel : [cecile.villard@grenoble.cci.fr](mailto:cecile.villard@grenoble.cci.fr)

V/ Réf. : AV-SM-13-2024  
Affaire suivie par : Arnaud VINCENT

Mairie de Crolles  
Monsieur Philippe LORIMIER  
Maire  
BP 11  
38921 Crolles Cedex

Grenoble, le 6 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 9 août 2024, vous sollicitez l'avis de la CCI de Grenoble concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et vous en remercie.

Nous constatons que les enjeux de développement économique de la commune sont parfaitement identifiés et font l'objet d'une attention particulière au sein de ce projet. Celui-ci identifie à juste titre le rôle structurant du pôle crollois à l'échelle du territoire du Grésivaudan et de la région grenobloise.

Le document fait avec justesse le lien avec les questions de mobilité et d'accueil des populations actives, deux thématiques connexes au maintien de la dynamique économique.

Parmi les mesures vertueuses proposées, nous retenons notamment l'objectif de densification et d'optimisation du foncier sur les espaces économiques, la recherche de mixité fonctionnelle dans le tissu urbain et le maintien de la diversité commerciale.

Nous insistons sur le caractère stratégique des opportunités foncières présentes sur la commune et notamment du tènement classé en « zone urbaine à vocation d'activité ». Du fait de leur rareté, leur destination effective devra permettre l'accueil d'activités ou équipements présentant un intérêt majeur pour la commune.

Hormis ce point de vigilance, je vous informe que ce dossier n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Pierre STREIFF

